

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 JANVIER 2017

Présents : MM. GATINET, ROUAS, LENOIR, VANHEULE, VALLEE, QUESTEL, CHRISTOPHE, MARIE, MEDAERTS, DENIS, QUETIER, GUERINOT, KARNOUB, Mmes MOUILLIERE, VAN-DUFFEL, Mme PRESLES et M. CAILLOUEL sont arrivés à 18h

MM. VAN DRAVIK, FOUET, RECHER, Mme PIPEREAU

Excusés ou absents: Mme LELEBVRE, M. GUENIER, M. BOURGAULT

L'ordre du jour de la réunion est essentiellement consacré à la préparation du conseil communautaire du 31 janvier 2017 ; sont présentés aux membres du Bureau les projets de délibérations.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Les membres du Bureau valident le principe de 12 commissions, ouvertes aux titulaires et aux suppléants et limitées à 20 membres.

Un mail sera envoyé aux délégués pour leur demander de choisir 1 ou 2 commissions maximum ; il leur sera donné la possibilité de faire trois vœux.

Liste des commissions :

- finances
- administration générale/ressources humaines
- développement économique et numérique/tourisme
- aménagement de l'espace et mobilité
- assainissement et ordures ménagères
- bâtiments, voiries et travaux
- urbanisme et habitat
- aide à domicile et personnes âgées
- eau et ruissellements
- enfance, culture et sports
- petite enfance
- développement durable

Hormis MM. ROUAS et LENOIR, chacun des vice-présidents sera en charge de la commission liée à sa délégation.

Il est noté que certaines commissions pourraient être scindées (enfance/culture et sports) ou, à contrario, regroupées (enfance et petite enfance).

FINANCES

Création de régies

- régie spectacle ; cette régie existe, essentiellement, pour l'encaissement des entrées du festival annuel Folklore du Monde à Bourgheroulde ;
- régie environnement : vente de composteurs, de bacs ordures ménagères et, sur le secteur d'Amfreville, la vente de poules ;
- Office de tourisme de Bourneville-Ste Croix ;
- régie « fêtes et foires » : location matériel aux associations ;

- à la demande de la directrice du service enfance jeunesse la création de la régie de recettes pour le service enfance est reportée.

Admissions en non valeurs (exercice 2012)

- Budget SPANC CdC de Bourgheroulde Infreville ⇨ 456.04 € (RAR inférieur seuil poursuite)
- Budget Aide à domicile CCBI ⇨ 2 735.75 € (dossier de succession vacante négative/poursuite sans effet)
- Budget Enfance CCBI ⇨ 196.12 € (RAR inférieur seuil poursuite)

RESSOURCES HUMAINES

- mise en place de l'indemnité forfaitaire pour travail les dimanches et jours fériés pour les agents de la filière sanitaire et sociale (47.27 € pour 8 heures de travail effectif)
- mise en place de l'indemnité forfaitaire pour travail du dimanche et jours fériés pour les agents de l'Office de tourisme (0.74 €/h)
- adhésion au groupement de commandes initié par le Centre de gestion de la Fonction Publique pour l'assurance « risques statutaires »
- tableau des effectifs
- adhésion au CDG7 pour les CAP (Ndlr : la délibération n'est pas nécessaire étant donné que le nombre d'agents titulaires est inférieur au seuil requis)

ADMINISTRATION GENERALE

- délégation du conseil communautaire au Bureau : l'intérêt serait d'avoir une délégation la plus large possible
- délégation du conseil communautaire au Président : se baser sur les délégations du conseil municipal au maire.

Election des représentants dans les organismes internes :

Commission d'appels d'offres : outre le Président ou son représentant, il faut élire 5 membres titulaires et 5 suppléants.

Sont proposés :

MM. MEDAERTS, CAILLOUEL, ROUAS, CHRISTOPHE et QUETIER comme titulaires

MM. QUESTEL, DENIS, VANHEULE, GUERINOT et LENOIR comme suppléants

Commission de Délégation des Services Publics : il est proposé que la composition soit la même que pour la CAO ; M. MEDAERTS se proposant pour être suppléant et non titulaire.

Transfert des pouvoirs de police du maire (assainissement, collecte des déchets ménagers, voirie, aire d'accueil des gens du voyage...). Le Président informe qu'il ne souhaite pas que lui soient transférés les pouvoirs de police. Concernant l'assainissement, ce point pourra être revu au moment du transfert de la compétence pleine et entière à l'EPCI. Il est rappelé qu'il suffit qu'un maire informe le Président qu'il ne souhaite pas que les pouvoirs de police soient transférés pour que la procédure soit bloquée.

M. Gatinet demande aux membres du Bureau leur accord pour engager une procédure de dématérialisation des convocations et d'enregistrement/diffusion des courriers : le Bureau valide.

Il est également proposé de réunir l'ensemble des secrétaires de mairie et DGS des communes membres de l'EPCI afin de leur présenter la nouvelle organisation.

CADRE DE VIE/ENVIRONNEMENT

M. Fouet fait part des délibérations à prendre pour sa délégation, notamment au niveau de l'urbanisme.

Une discussion s'engage sur l'institution et les modalités d'exercice du droit de préemption urbain : la DPU doit-elle être déléguée aux communes ? Sur quels périmètres ? Sur quels projets ? Avec information à l'EPCI sur les dossiers les plus importants ?

QUESTIONS DIVERSES

M. CAILLOUEL souhaiterait pouvoir être déchargé de la gestion de l'assainissement collectif. Le Bureau valide le lancement de l'étude sur le transfert de la compétence eau et assainissement.

M. QUESTEL aimerait que l'on rebaptise la gare de Thuit Hébert, gare de Roumois Seine. Située sur l'axe Rouen-Bernay-Caen, cette gare est toujours en service.

M. CHRISTOPHE indique qu'il souhaite réunir la commission économique très rapidement afin de pouvoir avancer sur les dossiers en cours. La date du 3 février à 16h est retenue.

Sur la demande de M. CAILLOUEL, il est décidé de faire faire un audit financier.

Mme PRESLES souhaite savoir où en sont les recrutements des directeur financier et directeur des services techniques : rien n'est encore décidé, des entretiens ont eu lieu, d'autres candidats doivent être reçus.

M. QUETIER pose la question des emplois fonctionnels. Le Président souhaite attendre que l'organisation se mette bien en place.

Prochaine réunion du Bureau : 31 janvier à 16h30 pour préparer le tableau des commissions.